

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-005bis en date du 12 janvier 2022**  
**DETR 2022 / DSIL 2022 / France Relance : Système informatique de la CCMCA**  
*Annule et remplace n°2022-005 – Erreur matérielle*

L'an Deux Mille Vingt-deux, le douze janvier à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en audio visio conférence, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 06/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 45	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 14	Exprimés : 48	

**Présents :** MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, SIMONET B, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, VIRGOULAY, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY.

**Pouvoirs :** MM. JAMME à BERTHON, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, FAUCHER à VENTENAT.

**Excusés :** MM. FERRIER, BOUCHET, CONCHON, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET.

**Secrétaire de séance : Alain GRASS**

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

La vétusté du système informatique de la communauté de communes est démontré dans l'audit réalisé au mois d'octobre 2021 par la société mandatée Memolim. Le système informatique actuel ne permet pas d'assurer la sécurité des données de la structure. Le diagnostic est établi dans l'audit joint.

De plus, les outils bureautiques doivent également être modernisés afin de répondre aux méthodes de travail actuelles : visio conférence, travail collaboratif, stockage, agendas partagés...

Il convient donc de réorganiser le Système Informatique au niveau :

- Des locaux techniques,
- Des serveurs,
- De la sécurité du réseau,
- Des logiciels informatiques de travail bureautique et collaboratif.

Dans le cadre du règlement DETR, cette dépense est éligible sous la rubrique n°6 « Mairie -Bureaux administratifs des EPCI ».

Il est donc proposé de déposer un dossier DETR 2022 pour l'achat de ces matériels.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20220112-2022-005bis-DE  
Date de réception préfecture : 24/01/2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>DÉPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant</b>	<b>Type de subv + (taux)</b>	<b>Montant</b>
Réorganisation du système informatique	105 571 €	DETR (50 %)	52 785.50 €
		État (30 %) DSIL et/ou France Relance	31 671.50 €
		Autofinancement (20 %)	21 114.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>105 571 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>105 571.00 €</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier DETR pour l'année 2022 ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier DSIL pour l'année 2022 ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier France Relance 2022 ;
- PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget 2022 ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 janvier 2022  
Pour copie conforme, le 24 janvier 2022

Le Président,  
**Alexandre VERDIER**